



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Projet de règlement numéro 1100-186

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, le lundi **28 août 2023**, à 19h30, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, sur un projet de règlement, lequel a été adopté à la séance du 11 juillet 2023 et est intitulé :

- 1.1 Premier projet de règlement 1100-186 modifiant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser le stationnement en cour avant pour un usage habitation dans les zones RgM-2 et Cc-19, et de modifier la limite des zones Cc-19 et Cc-20.

Ce projet de règlement modifiant le règlement de zonage vise à remplacer la zone Rb-108 par la zone Rd-30, de modifier la grille de spécifications du règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser dans la nouvelle zone Rd-30 les usages ci-dessous et d'augmenter la hauteur permise à 5-12 mètres et le nombre d'étages de « 1 à 3 étages » :

- Habitation trifamiliale
 - Habitation 4 logements
 - Habitation 4 à 6 logements
2. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
 4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
 5. Que ce projet de règlements ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce dix-huitième jour du mois d'août deux mille vingt-trois.

La greffière,

Karine Simard, avocate